



Secrétariat Général
Réf. : NT/ML/2021.04.06

Affaire suivie par
Michèle LELOU
☎ 04 66 80 89 84
E-mail: mairie@sommieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021



PROCES VERBAL



Le 6 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 25	Représentés : 2	Votants : 27
------------------------------	---------------	-----------------	--------------

PRESENTS : Pierre MARTINEZ (maire), Sandrine GUY, Patrick CAMPABADAL, Ombeline MERCEREAU, Fabrice LACAN, Suzanne HERISSON, Arlette SCHNEIDER, Jérôme GUEZENEC (adjoints), Louise BILLY, Josette COMPAN-PASQUET (conseillère municipale déléguée), Christophe SCHERRER, Lydia GUEDNEE, Serge CODEMO, Laurence LION, Christian LEVY, Béatrice HUGON, Jean-François LOUVET, Hélène de MARIN VERJUS, Jean-Pierre BONDOR, Dominique VALMALLE, Christian PIERRE, Pierre GAZAN, Sylvie ROYO, Robert DAUMAS, Catherine CHAUVET

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis RIVIERE (procuration à Pierre MARTINEZ), Bastien MAURY (procuration à Patrick CAMPABADAL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice HUGON

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

- 2021.04.033** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2021
- 2021.04.034** Création d'un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire
- 2021.04.035** Election d'un conseiller municipal délégué
- 2021.04.036** Détermination des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués – Mise à jour
- 2021.04.037** Délégation de service public pour l'organisation et la gestion du marché aux puces et brocantes – Désignation du délégataire
- 2021.04.038** Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle & Bénovie – Changement de siège social et modification des statuts du syndicat

ADMINISTRATION/ FINANCES

- 2021.04.039** Budget de la commune – Approbation du compte administratif 2020
- 2021.04.040** Budget de la commune – Approbation du compte de gestion 2020
- 2021.04.041** Budget de la commune – Affectation des résultats 2020
- 2021.04.042** Budget de la commune – Budget primitif 2021
- 2021.04.043** Budget annexe de l'eau – Approbation du compte administratif 2020
- 2021.04.044** Budget annexe de l'eau – Approbation du compte de gestion 2020
- 2021.04.045** Budget annexe de l'eau – Affectation des résultats 2020
- 2021.04.046** Budget annexe de l'eau – Budget primitif 2021
- 2021.04.047** Budget annexe photovoltaïque – Approbation du compte administratif 2020
- 2021.04.048** Budget annexe photovoltaïque – Approbation du compte de gestion 2020
- 2021.04.049** Budget annexe photovoltaïque – Affectation des résultats 2020
- 2021.04.050** Budget annexe photovoltaïque – Budget primitif 2021
- 2021.04.051** Subvention 2021 au Centre Communal d'Action Social
- 2021.04.052** Taux des contributions directes pour l'année 2021

ADMINISTRATION/PERSONNEL

- 2021.04.053** Création d'emplois saisonniers 2021
- 2021.04.054** Modification du tableau des emplois

ADMINISTRATION/ASSOCIATIONS

- 2021.04.055** Mise en place d'une convention cadre pour l'utilisation des équipements municipaux par le milieu associatif sommiérois

ADMINISTRATION/CULTURE

- 2021.04.056** Restitution de la donation à Jean BERTHOLD ORSINI

Questions diverses

2021.04.033 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2021

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que :

- Le procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 30 mars 2021
- Le compte-rendu intégral distribué aux conseillers municipaux 30 mars 2021
- Publié sur le site internet de la ville le 30 mars 2021

Il est demandé au conseil municipal,

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance 16 mars 2021

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.034 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE SUPPLEMENTAIRE

Vu l'article L2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 Aout 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Vu la délibération n° 2020.10.101 du 6 octobre 2020 portant création de deux postes de conseillers délégués,

Considérant que les domaines d'intervention à déléguer représentent une charge de travail importante et nécessitent une présence régulière sur le terrain, certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux Adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de conseiller délégué supplémentaire.

Il est demandé au conseil municipal :

- **De créer** un poste de conseiller municipal délégué.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de la création d'un poste de conseiller municipal délégué sur le registre des affaires sociales.

Il ajoute que la volonté des élus est de s'emparer de la thématique sociale et de ne pas seulement déléguer aux associations œuvrant dans ce domaine, mais aussi d'assurer une véritable proximité sociale et une solidarité envers la population.

Il propose donc la création d'un poste de conseiller municipal délégué supplémentaire afin d'assister la 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires sociales.

2021.04.035 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué,

Il précise que si l'élection des conseillers délégués nécessite une décision de l'assemblée délibérante, les délégations susceptibles d'être accordées à un conseiller municipal délégué ne sont que du ressort de la décision du Maire.

Il déléguera donc par arrêté le domaine propre à la délégation :

- **Affaires sociales**

M le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature pour chacune des délégations, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Conseiller Municipal délégué aux Affaires sociales :

Le Maire lance un appel à candidatures.

Se porte candidat :

- Lydia GUEDNEE

Il est procédé aux opérations de vote :

Après en avoir délibéré, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27 (25 + 2 pouvoirs)
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 14

Le Conseil Municipal,

DESIGNE madame Lydia GUEDNEE conseillère municipale déléguée,

2021.04.036 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – DETERMINATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES – MISE A JOUR

Vu la délibération n° 2021.01.002 du 26 janvier 2021 fixant les indemnités du Maire, des Adjointes, des Conseillers délégués et des Conseillers municipaux,

Vu la création d'un poste de conseiller délégué supplémentaire,

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **De fixer** de la manière ci-dessous les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, qui restent dans la limite des montants maximums bruts mensuels fixés par circulaire ministérielle.

Fonctions	Taux de l'indemnité	Taux de la majoration	Indemnité brute	Indemnité nette avant impôt sur le revenu (Compte tenu des taux de cotisations en vigueur à ce jour)
Maire	54,51%	0%	2.120,11€	1.679,13 €
Adjointes	16,31%	0%	634,36€	548,73 €
Conseillers délégués	10,46%	0%	406,83€	351,91€

- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- **De décider** le versement des indemnités pour le poste de conseiller délégué supplémentaire créé à compter du 1er avril 2021 date du début d'exercice des fonctions
- **De récapituler** dans le tableau ci-après les indemnités versées, en application des dispositions de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Enveloppe maximale avec 7 adjoints			
Indice brut de référence		1 027	
Indice majoré de référence		830	
Valeur annuelle du point d'indice		56,2323	
Indemnité mensuelle de référence Valeur au 1er février 2017		3 889,40 €	
Indemnité maximale maire	55%	2 139,17 €	
Indemnité maximale adjoint	22%	855,67 €	
		855,67 €	
Nb adjoints		7	
Maire	1	2 139,17 €	2 139,17 €
Adjoints	7	855,67 €	5 989,68 €
Enveloppe mensuelle maximale		8 128,85 €	
Enveloppe annuelle maximale		97 546,17 €	

Enveloppe mandat 2020-2026				
Indice brut de référence				1 027
Indice majoré de référence				830
Valeur annuelle du point d'indice				56,2323
Indemnité mensuelle de référence Valeur au 1er février 2017				3 889,40 €
			54,51%	2 120,11 €
Indemnité allouée au maire (brute)				
				2 120,11 €
			16,31%	634,36 €
Indemnité allouée aux adjoints (brute)				
				634,36 €
			10,46%	406,83 €
Indemnité allouée aux cons délég (brute)				
				406,83 €
Maire	Pierre MARTINEZ	1	2 120,11 €	2 120,11 €
Adjoints	Sandrine GUY	7	634,36 €	4 440,53 €
	Patrick CAMPABADAL			
	Ombeline MERCEREAU			
	Suzanne HERISSON			
	Fabrice LACAN			
	Arlette SCHNEIDER			
Conseillers délégués	Jérôme GUEZENEC	3	406,83 €	1 220,49 €
	Josette COMPAN-PASQUET			
	Louise BILLY			
Lydia GUEDNEE				
Montant mensuel global alloué				7 781,14 €
Dépense annuelle				93 373,62 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

23 Pour – 3 contre (Sylvie ROYO – Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET) – **1 abstention** (Hélène de MARIN VERJUS)

2021.04.037 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DU MARCHÉ AUX PUCES ET BROCANTES – DESIGNATION DU DELEGATAIRE

Il est rappelé que le contrat actuel de délégation de service public pour l'organisation et la gestion du marché aux puces et brocantes, arrive à échéance le 15 avril 2021.

Par délibération du 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public pour l'organisation et la gestion du marché aux puces et brocantes, et avait chargé Monsieur le Maire de lancer la procédure.

Celle-ci s'est déroulée en application du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d'une procédure allégée, définie à l'article L1411-12.

L'avis de délégation de service public a fait l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales (Midi Libre - édition papier), sur le site « e-marchespublics.com » et sur le site internet de la commune.

Le cahier des charges a été consulté et téléchargé mais une seule offre a été présentée, par la SARL ENTREPRISE GENERALE D'ORGANISATION (E.G.O.) représentée par la personne de Monsieur Francis SAINTE-CROIX. L'offre a été examinée et répond aux critères définis dans le cahier des charges.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- **De décider** de désigner en qualité de délégataire du service public du marché aux puces et brocantes la S.A.R.L. ENTREPRISE GENERALE D'ORGANISATION (EGO) dont le siège social est 1940 route de Bezouze – Etang de Pêche - 30840 MEYNES, représentée par Monsieur Francis SAINTE-CROIX, Gérant,
- **De dire** que la présente délégation prend effet à compter du 16 avril 2021, pour une durée de 3 ans,
- **D'approuver** le contrat de délégation annexé qui détaille toutes les caractéristiques des prestations déléguées et les conditions de tarification et le règlement intérieur s'y rapportant,
- **De fixer** le tarif de la redevance annuelle due par le délégataire à la somme de 22.200€ à compter du 16 avril 2021 jusqu' au 15 avril 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à pourvoir à toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à la signature du contrat de délégation.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.038 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réorganisation des services municipaux il est nécessaire de récupérer les bureaux actuellement loués au situés à l'Espace Eco Sud 190 chemin de Campagne.

Mme la Présidente du SIAVB propose de déménager le syndicat à la Mairie de Villevieille, où deux bureaux sont disponibles.

Le loyer sera compris entre 300 et 350 €/mois. Il est actuellement de 351 € à Sommières.

Par conséquent il convient de transférer le siège du syndicat à l'adresse de la Mairie : 2 boulevard de l'Aube 30250 Villevieille.

Ce changement implique de modifier les statuts du SIAVB.

Les statuts actuellement en vigueur ont été rédigés pour la période de transition, entre 2010 et 2016, où les communes de Boisseron et Saussines n'adhéraient que partiellement au syndicat, jusqu'à la mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.

Les statuts correspondent ainsi à un syndicat à la carte, ayant permis à Boisseron et Saussines de n'adhérer que pour contribuer à la création de la nouvelle station d'épuration, tant du point de vue décisionnel que financier. Pendant cette période, ces communes continuaient à gérer leur propre système d'assainissement et n'avaient pas totalement transféré leur compétence assainissement collectif.

Depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration, en janvier 2016, ces communes adhèrent pleinement au syndicat. Il n'y a plus lieu de maintenir les clauses des statuts permettant cette configuration optionnelle.

Les statuts du syndicat (annexés à la présente délibération) ont été simplifiés, en ne définissant qu'une compétence unique consistant en la collecte et l'épuration des eaux usées

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le changement de siège social du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie ;
- **D'approuver** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie, conformément au document annexé.

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour – 3 contre (Sylvie ROYO – Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET)

Sylvie ROYO indique qu'il est regrettable de se priver de la présence d'une instance représentative et reconnue sur la commune.

Elle fait également remarquer que cette instance reconnue qui permettait à Sommières d'être une adresse représentée et importante, payait un loyer. La commune se prive donc d'une recette annuelle de 4 212 euros ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le maire répond que les agents des services techniques étaient dans un inconfort voir une certaine promiscuité. Dans le cadre d'une politique de proximité avec les agents pour que le service rendu au public soit le plus optimal possible il a semblé important que les agents municipaux soient la priorité.

Il précise que les relations avec le SIA Vidourle et Bénovie sont excellentes et que ce transfert a été fait en toute transparence et en toute sympathie.

2021.04.039 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2020 approuvant la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2020 du budget de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
011	Charges caractère général	1 625 690,62	1 158 126,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 567 600,00	2 566 228,67
014	Atténuations de produits	7 306,00	7 306,00
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements / ventes)	575 000,00	578 066,45
65	Autres charges gestion courante	351 352,00	351 238,96
66	Charges financières	254 890,21	229 598,17
67	Charges Exceptionnelles	21 760,00	262,04
TOTAL DES DEPENSES		5 403 598,83	4 890 827,16

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
002	Résultat fonctionnement reporté	302 565,83	0,00
013	Atténuations des charges	35 900,00	75 228,07
042	Op d'ordre Transfert entre sections	150 000,00	150 686,40
70	Produits des services	303 899,00	265 312,17
73	Impôts et taxes	2 990 268,00	3 009 815,10
74	Subventions d'exploitation	1 533 530,00	1 557 814,31
75	Autres produits de gestion	84 436,00	84 555,60
77	Produits Exceptionnels	3 000,00	19 996,01
TOTAL DES RECETTES		5 403 598,83	5 163 407,66
RESULTAT DE L'EXERCICE			272 580,50

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
040	Op d'ordre entre sections	150 000,00	150 686,40	
16	Capital des emprunts	900 000,00	891 550,30	
20	Immobilisations incorporelles	103 680,40	50 062,00	38 544,00
21	Immobilisations	10 991 097,03	4 042 691,16	6 575 553,90
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	
TOTAUX		12 154 777,43	5 134 989,86	6 614 097,90
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
001	Solde Exécution Section Invest. Reporté	1 317 058,43	0,00	
024	Produits cessions immobilisations	120 000,00	0,00	
040	Dotations - amortissements - ventes	575 000,00	578 066,45	
10	Dotations, fonds divers	490 000,00	533 210,80	
13	Subventions	7 652 719,00	714 807,61	6 561 667,49
16	Emprunts, Cautions	2 000 000,00	1 250 580,00	750 000,00
TOTAUX		12 154 777,43	3 076 664,86	7 311 667,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			-2 058 325,00	697 569,59

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Recettes	5 163 407,66	Recettes	3 076 664,86
	Dépenses	-4 890 827,16	Dépenses	-5 134 989,86
	Résultat de l'exercice 2020	272 580,50	Résultat	-2 058 325,00
Résultats de l'exercice 2019	Résultat Clôture 2019	602 565,83	Cpte 001	1 317 058,43
	Affecté à l'Investissement (1068)	300 000,00	Excédent d'investissement	0,00
	Reste en report	302 565,83	Résultat	1 317 058,43
Résultat de clôture 2020	Résultat	575 146,33	Résultat	-741 266,57

Restes à réaliser	Recettes	0,00	Recettes	7 311 667,49
	Dépenses	0,00	Dépenses	-6 614 097,90
Résultat des reports	Résultat	0,00	Résultat	697 569,59
Résultat global avec les reports	Résultat	575 146,33	Résultat	-43 696,98

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Josette COMPAN-PASQUET, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Pour la section de fonctionnement :	Excédent de :	575.146,33 €
Pour la section d'investissement :	Déficit de :	-741.266,57 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

20 Pour – 1 abstention (Hélène de MARIN VERJUS) - **4 contre** (Dominique VALMALLE - Sylvie ROYO Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET) - **Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote**

2021.04.040 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget de la commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **D'adopter** le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2020

Le conseil municipal accepte ces propositions

22 Pour – 2 abstentions (Hélène de MARIN VERJUS – Dominique VALMALLE) - **3 contre** (Sylvie ROYO Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET)

2021.04.041 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	272 580,50
Résultat antérieur reporté 2019 :		302 565,83
D'où un résultat de clôture 2020 définitif :	Excédent	575 146,33

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

Résultat de l'exercice 2020 :	Déficit	-2 058 325,00
Résultat antérieur reporté 2019 :	Excédent	1 317 058,43
D'où un résultat de clôture 2020 définitif :	Déficit	-741 266,57
Montant des restes à réaliser		
Recettes restant à réaliser :		7 311 667,49
Dépenses engagées non mandatées :		-6 614 097,90

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 575 146,33 € de la manière suivante :
 - 330 000,00€ en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
 - 245 146,33€ en section de fonctionnement en report à nouveau.
- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2021 du budget de la commune
 - 330.000,00€ en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 245.146,33€ en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
 - - 741.266,57 € en dépense d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté,
 - Les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants.

Le conseil municipal accepte ces propositions

23 Pour – 1 abstentions (Hélène de MARIN VERJUS) - **3 contre** (Sylvie ROYO Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET)

Monsieur le maire indique que pour 2021 les taux d'imposition n'augmenteront pas et qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

Il ajoute que le niveau d'investissement se situe à un seuil très élevé en raison des opérations liées au futur lycée et que les investissements extra-lycée sont réduits.

Il indique qu'une visite du lycée était prévue mais qu'elle est reportée en raison des restrictions sanitaires.

Il informe que les travaux avancent tout à fait normalement. Ombeline MERCEREAU s'occupe de la tâche de façon satisfaisante, tout comme l'équipe précédente avait avancé la partie communale des travaux de manière sérieuse et déterminée. C'est le retour qu'il a des entreprises œuvrant sur ce chantier qui lui ont demandé de dire tout le bien qu'elles ont pensé de la mobilisation des élus précédents sur ce gros dossier qui arrivera à terme au mois de septembre.

2021.04.042 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Vu les articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu le débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du 16 mars 2021,

Vu les délibérations du 6 avril 2021, approuvant le compte administratif 2020, et décidant de l'affectation des résultats,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **De voter** par chapitres le budget primitif 2021 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après
- **D'approuver** le programme des investissements 2021 et de leurs financements

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chap	Intitulés	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 436 637,00
012	Charges de personnel	2 656 380,00
014	Atténuations de produits	2 600,00
042	Opérations d'ordre	658 060,00
65	Autres charges de gestion courantes	394 394,17
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	251 389,90
67	Charges exceptionnelles	16 100,00
TOTAUX		5 415 561,07

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chap	Intitulés	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	245 146,33
013	Atténuations de charges	33 500,00
042	Opérations d'ordre entre section (Travaux en régie)	150 000,00
70	Produits des services	230 790,00
73	Impôts et taxes	3 145 655,00
74	Dotations et participations	1 502 898,00
75	Autres produits de gestion courante	79 448,74
78	Reprises sur Amortissements et Provisions	28 123,00
TOTAUX		5 415 561,07

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2021
001	Solde d'exécution section investissement reporté	0,00	741 266,57	741 266,57
040	Opérations d'ordre entre sections (Travaux en régie)	0,00	150 000,00	150 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves (Remboursement TAM)	0,00	2 652,00	2 652,00
16	Emprunts et dettes	0,00	960 550,00	960 550,00
20	Immobilisations incorporelles	38 544,00	55 280,00	93 824,00
21	Immobilisations corporelles	6 575 553,90	2 352 031,02	8 927 584,92
	Total des dépenses	6 614 097,90	4 261 779,59	10 875 877,49
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	Reports	Propositions nouvelles	Total BP 2021
024	Produits de cessions d'immobilisation	0,00	1 080 820,00	1 080 820,00
040	Opérations d'ordre	0,00	658 060,00	658 060,00
10	Dotations, fonds divers	0,00	980 000,00	980 000,00
13	Subventions d'investissement	6 561 667,49	845 330,00	7 406 997,49
16	Emprunts	750 000,00	0,00	750 000,00
	Total des recettes	7 311 667,49	3 564 210,00	10 875 877,49

Le conseil municipal accepte ces propositions

22 Pour – 2 abstentions (Hélène de MARIN VERJUS – Dominique VALMALLE) - **3 contre** (Sylvie ROYO Robert DAUMAS – Catherine CHAUVET)

2021.04.043 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 approuvant le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2020 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
011	Charges caractère général	50 000,00	43 345,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	24 000,00	21 394,63
023	Virement à la section investissement	54 469,00	0,00
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amortissements)	97 985,00	97 945,51
66	Charges financières	55 000,00	42 403,53
TOTAL DES DÉPENSES		281 454,00	205 089,45

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
042	Op d'ordre Transfert entre sections	14 454,00	14 453,20
70	Produits des services	260 000,00	265 850,11
75	Autres produits de gestion	7 000,00	7 433,52
TOTAL DES RECETTES		281 454,00	287 736,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			82 647,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
040	Op d'ordre entre sections	14 454,00	14 453,20	
16	Capital des emprunts	60 000,00	55 168,63	
21	Immobilisations	565 390,37	319 335,18	227 614,94
TOTAUX		639 844,37	388 957,01	227 614,94
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	111 941,15	0,00	
021	Virement de la section d'investissement	54 469,00	0,00	
040	Dotations amortissements	97 985,00	97 945,51	
10	Dotations, fonds divers	94 831,22	94 831,22	
13	Subventions	280 618,00	181 171,00	93 900,00
TOTAUX		639 844,37	373 947,73	93 900,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			-15 009,28	-133 714,94

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Recettes	287 736,83	Recettes	373 947,73
	Dépenses	-205 089,45	Dépenses	-388 957,01
Résultat de l'exercice 2020	Résultat	82 647,38	Résultat	-15 009,28
Résultats de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	94 831,22	Cpte 001	111 941,15
	Affecté à l'Invest. (1068)	94 831,22	Excédent d'invest.	0,00
	Reste en report	0,00	Résultat	111 941,15
Résultat de clôture 2020	Résultat	82 647,38	Résultat	96 931,87
Restes à réaliser	Recettes	0,00	Recettes	93 900,00
	Dépenses	0,00	Dépenses	-227 614,94
Résultat des reports	Résultat	0,00	Résultat	-133 714,94
Résultat global avec les reports	Résultat	82 647,38	Résultat	-36 783,07

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Josette COMPAN-PASQUET, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal

- **D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Pour la section de fonctionnement :	Excédent de :	82 647,38 €
Pour la section d'investissement :	Excédent de :	96 931,87 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

24 Pour – 1 abstention (Hélène de MARIN VERJUS) - **Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote**

2021.04.044 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **D'adopter** le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.045 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	82 647,38
Résultat antérieur reporté 2019 :		0,00
D'où un résultat de clôture définitif 2020 :	Excédent	82 647,38

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

Résultat de l'exercice 2020 :	Déficit	-15 009,28
Résultat antérieur reporté 2019 :	Excédent	111 941,15
D'où un résultat de clôture 2020 :	Excédent	96 931,87
Avec les restes à réaliser		
Recettes restant à réaliser :		93 900,00
Dépenses engagées non mandatées :		-227 614,94

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 82.647,38 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement,
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement soit 96.931,87 € en report à nouveau excédentaire,
- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau de la manière suivante :
 - 82.647,38 € en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 96.931,87 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté,
 - Les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes de la section investissement, aux chapitres correspondants.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.046 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitres le budget primitif 2021 de l'eau, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
011	Charges à caractère général		55 000,00	55 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		24 000,00	24 000,00
023	Virement à la section d'investissement		53 121,00	53 121,00
042	Opérations d'ordre entre sections		104 333,00	104 333,00
66	Charges financières		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses de fonctionnement			286 454,00	286 454,00

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
042	Opérations d'ordre entre section		14 454,00	14 454,00
70	Ventes produits		265 000,00	265 000,00
75	Autres produits de gestion courante		7 000,00	7 000,00
Total des recettes de fonctionnement			286 454,00	286 454,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	14 454,00	14 454,00
16	Emprunts	0,00	60 000,00	60 000,00
21	Immobilisations	227 614,94	128 864,31	356 479,26
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAUX		227 614,94	203 318,31	430 933,25

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
001	Solde d'investissement reporté	0,00	96 931,87	96 931,87
021	Virement de la section de fonct.	0,00	53 121,00	53 121,00
040	Op ordre entre sections	0,00	104 333,00	104 333,00
10	Réserves (1068)	0,00	82 647,38	82 647,38
13	Subventions d'investissements	93 900,00	0,00	93 900,00
TOTAUX		93 900,00	337 033,25	430 933,25

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.047 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-10 à D.2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2020 approuvant le budget primitif du photovoltaïque pour l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2020, (état néant)

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Monsieur le Maire présente les résultats détaillés par section du compte administratif 2020 du budget du photovoltaïque :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
002	Résultat Fonctionnement reporté	388,55	0,00
011	Charges caractère général	20 133,45	13 493,95
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	6 346,22
042	Opérations d'ordre	21 478,00	21 477,68
66	Charges financières	9 000,00	5 575,44
TOTAL DES DEPENSES		60 000,00	46 893,29
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020
70	Vente de produits	60 000,00	50 763,02
TOTAL DES RECETTES		60 000,00	50 763,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 869,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
16	Capital des emprunts	17 000,00	14 794,07	
21	Immobilisations	169 241,42	0,00	
Total		186 241,42	14 794,07	
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	PREVISIONS 2020	REALISATIONS 2020	RESTES A REALISER
001	Solde d'exécution	164 763,42	0,00	
040	Dotations amortissements	21 478,00	21 477,68	
Total		186 241,42	21 477,68	
RESULTAT DE L'EXERCICE			6 683,61	

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

Sections	Fonctionnement		Investissement	
Opérations de l'exercice	Recettes	50 763,02	Recettes	21 477,68
	Dépenses	-46 893,29	Dépenses	-14 794,07
Résultat de l'exercice 2020	Résultat	3 869,73	Résultat	6 683,61
Résultats de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019	-388,55	Cpte 001	164 763,42
	Affecté à l'invest.	0,00	Excédent d'invest.	0,00
	Reste en report	-388,55	Résultat	164 763,42
Résultat de clôture 2020	Résultat	3 481,18	Résultat	171 447,03
Restes à réaliser	Recettes	0,00	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Résultat des reports	Résultat	0,00	Résultat	0,00
Résultat global avec les reports	Résultat	3 481,18	Résultat	171 447,03

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Josette COMPAN-PASQUET, doyenne de l'assemblée,

Il est proposé au conseil municipal,

- **D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe photovoltaïque dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Pour la section de fonctionnement :	Excédent de :	3 481,18 €
Pour la section d'investissement :	Excédent de :	171.447,03 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

25 Pour (unanimité)

Le maire sort de la salle et ne participe pas au vote

2021.04.048 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe photovoltaïque,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Après avoir constaté que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De déclarer** que les écritures passées par le receveur pour 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, et sont conformes à celles du compte administratif,
- **D'adopter** le compte de gestion du budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2020

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.049 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, adoptés par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2021 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	3.869,73
Résultat antérieur reporté 2019 :	Déficit	-388,55
D'où un résultat de clôture 2020 définitif :	Excédent	3.481,18

Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement

Résultat de l'exercice 2020 :	Excédent	6.683,61
Résultat antérieur reporté 2019 :	Excédent	164.763,42
D'où un résultat de clôture 2020 définitif :	Excédent	171.447,03
Restes à réaliser à reporter		
Recettes restant à réaliser :		0
Dépenses engagées non mandatées :		0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2020 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **De reporter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 3.481,18€ en report à nouveau excédentaire,
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement soit 171.447,03€ en report à nouveau excédentaire,
- **De dire** que ces résultats seront repris au budget primitif 2021 du budget annexe photovoltaïque de la manière suivante :
 - 3.481,18 € en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
 - 171.447,03 € en recette d'investissement au compte 001 solde d'exécution de la section investissement reporté.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.050 ADMINISTRATION/FINANCES – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE - BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2342-2,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2021, favorable à la majorité,

Après examen détaillé des recettes et des dépenses,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitres le budget annexe primitif 2021 photovoltaïque, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
002	Résultat fonctionnement reporté		0,00	0,00
011	Charges à caractère général		19 119,32	19 119,32
012	Charges de personnel		8 000,00	8 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections		21 478,00	21 478,00
66	Charges financières		9 883,86	9 883,86
Total des dépenses de fonctionnement			58 481,18	58 481,18

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
002	Résultat Fonctionnement reporté		3 481,18	3 481,18
70	Ventes produits		55 000,00	55 000,00
Total des recettes de fonctionnement			58 481,18	58 481,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
16	Emprunts	0,00	19 350,00	19 350,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	173 575,03	173 575,03
TOTAUX		0,00	192 925,03	192 925,03
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chap	Intitulés	Reports de 2020	Propositions nouvelles	Total budget 2021
001	Solde d'investissement reporté	0,00	171 447,03	171 447,03
040	Op ordre entre sections	0,00	21 478,00	21 478,00
TOTAUX		0,00	192 925,03	192 925,03

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.051 ADMINISTRATION/FINANCES – SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Vu les actions mises en œuvre par le Centre Communal d’Action Sociale de Sommières, notamment en matière d’aides et de prévention en faveur des personnes les plus défavorisées, et de prévention et de développement social de la commune,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2021 au compte 657362,

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider** d’allouer au Centre Communal d’Action Sociale de Sommières, une subvention de 30 000 € pour l’année 2021,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au compte 657362 du budget communal.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

Monsieur le maire rappelle que cette subvention était de 28 000 € en 2020 et qu’elle est portée à 30 000 € cette année pour financer notamment pour partie à 50% la mise en place du dispositif de la bourse au permis.

2021.04.052 ADMINISTRATION/FINANCES – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L’ANNEE 2021

Vu l’état de notification n°1259 des bases d’imposition prévisionnelles pour l’année 2021,

Vu la réforme de sur la Taxe d’habitation pour 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **De maintenir** les taux de l’année 2020 pour l’année 2021, en incluant le taux Foncier Bâti du Département (24,65%),
- **De fixer** le produit fiscal 2021 attendu à la somme de 2.700.827€ de la manière suivante :

Type d'impôts	Bases prévisionnelles 2021	Pour mémoire taux 2020	Proposition taux 2021		Produits attendus 2021
			Coeff. de variation	Taux d'imposition	
Taxe Foncier Bâti	5 282 000 €	25,65% (FB Département 24,65 %)	1	50,30%	2 656 846 €
Taxe Foncier Non Bâti	52 900 €	83,14%	1	83,14%	43 981 €
Produit attendu pour 2021					2 700 827 €

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

Monsieur le maire souligne que la part communale des taux de contributions directes reste inchangée.

2021.04.053 ADMINISTRATION/PERSONNEL – CREATION D’EMPLOIS SAISONNIERS 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, durant la période estivale, certains services doivent faire face à un surplus de travail, accentué par le départ en congés des agents titulaires et l’activité touristique.

C’est notamment le cas :

- au Centre Technique Municipal (propreté urbaine);
- au service patrimoine pour animer le site de la Chapelle castrale ;
- au service des sports (les Arènes) ;
- au service culture pour assurer le gardiennage des expositions.

Aussi,

Vu l’article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les prévisions budgétaires,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'autoriser** pour la saison estivale 2021 et sa préparation, le recrutement des agents temporaires suivants :

Service	Fonction	Nombre de contractuel	Période	Indice brut de rémunération	Nombre d'heures hebdo.
Centre Technique Municipal	Agent technique	1	15/06 au 15/09	354	35
Sports/ Arènes	Agent technique	1	15/06 au 15/09	354	35
Patrimoine / Chateau	Agent du patrimoine	2	01/07 au 31/08	354	35
Culture / Chapelle	Agent d'accueil	1	01/07 au 31/07	354	30

- **D'autoriser** le maire à procéder aux recrutements

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.054 ADMINISTRATION/PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation administrative suivante qui justifie une modification du tableau des emplois :

- Création d'un poste de Chef de police municipale

C'est pourquoi,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Vu le tableau des emplois du personnel communal,

Vu les crédits inscrits au budget,

Il est proposé au conseil municipal :

- 1) De procéder à la création du poste suivant :

Filière police municipale :

- 1 poste de Chef de police municipale à temps complet

- 2) De modifier, comme suit, le tableau des emplois :

Filière	Grade	Cat	Création	
			TC	TNC
Police municipale	Chef de service de police municipale	B	1	

- 3) D'autoriser le maire à procéder à la nomination.

- 4) De prélever les dépenses afférentes sur le budget de la commune, chapitre personnel.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

Monsieur le maire rappelle que pour pallier le départ de 2 policiers municipaux, la commune a procédé au recrutement d'un policier municipal au 1^{er} avril et d'un chef de police qui prendra ses fonctions prochainement.

Un dernier recrutement reste à effectuer afin de réorganiser le service et de renforcer les actions publiques telles que la sécurisation des espaces publics, la propreté dans la ville et tout simplement le respect des règles élémentaires.

2021.04.055 ADMINISTRATION/ASSOCIATIONS – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX PAR LE MILIEU ASSOCIATIF SOMMIEROIS

Dans le cadre du développement du pôle Sports, Culture et Vie locale de la Ville, Monsieur le Maire souhaite qu'une convention cadre soit établie pour chaque associations et clubs.

- **La convention cadre** relative à la mise à disposition d'équipements municipaux permet d'établir clairement les obligations respectives de chacune des parties.
- **L'objet de la convention** indique la mise à disposition par la ville à une association/un club, les locaux/ les terrains dont elle est propriétaire.
- **La durée du prêt ou de la location** est encadrée ainsi que les **termes financiers** de cette mise à disposition :
 - ✓ soit à titre gratuit
 - ✓ soit soumis à un tarif règlementé.
- **Le règlement intérieur et l'engagement** quant à l'utilisation des équipements municipaux y sont spécifiés.
- L'association, le club, **s'engage à souscrire une police d'assurance** contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, et couvrant sa responsabilité civile ; **S'engage à fournir les documents nécessaires** à l'établissement de cette convention.
- L'engagement des parties ainsi que la résiliation de la convention sont précisés.

Cette convention est signée en deux exemplaires par le Président de l'association/le club et Monsieur le Maire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la convention type dont le projet est joint en annexe,
- **D'autoriser** le maire à la signer au nom de la commune

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

2021.04.056 ADMINISTRATION/CULTURE – RESTITUTION DE LA DONATION A JEAN BERTHOLD ORSINI

Monsieur le maire,

Rappelle qu'en 2015, sous l'ancienne municipalité, une délibération portait sur l'acceptation d'un don de la collection de Jean Berthold Orsini.

La délibération N°2015.0.051 du 24 mars 2015 avait fait l'objet d'un acte notarié chez Maître CABANIS, notaire à Nîmes le 30 mars 2015.

Précise que dans un premier temps, les cartons de livres du fonds ont été entreposés aux archives municipales, puis, lors de la réhabilitation de l'Espace Culture Lawrence Durrell en 2018, ces ouvrages ont été stockés dans la salle « Justine », lieu adapté selon les conditions particulières précisées dans l'acte notarié.

Mentionne, qu'aucune démarche n'a été entreprise pour la mise en valeur de ce fonds depuis 2015.

Ajoute, que cette collection de livres anciens est particulièrement de grande qualité, mais que les moyens de la commune tant financiers qu'humains ne permettent pas d'honorer les termes de la donation.

Dans cette affaire, une consultation de la délibération de 2015 ainsi que de l'acte notarié, a été demandée à Maître Jean-Marc MAILLOT (MailLOT Avocats Associés).

Après étude de ces documents, la commune a contacté M. Orsini afin d'obtenir un accord amiable de sa part.

Monsieur Orsini a accepté la restitution de la donation, par conséquent, il a délié la commune de ses engagements.

Il convient alors d'organiser le déménagement de la collection stockée à l'Espace Culturel Lawrence Durrell, avec les équipes des services techniques.

En conséquence de quoi,

Vu l'Article L.2242.1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord amiable portant sur la restitution de la collection de Jean-Berthold Orsini,

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'accepter** de mettre un terme à la donation de ce fonds Orsini.
- **De procéder** à l'enlèvement de la donation et la restituer à M. Orsini.

Le conseil municipal accepte ces propositions

27 Pour (unanimité)

La séance est levée à 19h40

=====

Questions diverses :

Sylvie ROYO souligne qu'il est noté dans le procès-verbal du dernier conseil municipal, que serait évoquée la construction de la maison en bois et matériaux écologiques au quartier de l'Arnède. Elle souhaiterait avoir des détails sur ce projet.

Monsieur le maire répond que ce dossier n'a pas beaucoup avancé en raison de l'absence d'un certain nombre d'agents et que les éléments seront transmis aux élus dès que cela sera possible.

Le Maire,
Pierre MARTINEZ

